

Grippe: accès réduit au vaccin gratuit



Photo: Jacques Nadeau Le Devoir Les personnes de tout âge atteintes d'une maladie chronique comme le diabète, souffrant d'un cancer ou présentant un autre facteur de risque restent admissibles, tout comme les 75 ans et plus, en santé ou non.

Amélie Daoust-Boisvert

5 septembre 2018

Santé

Dès cet automne, la vaccination gratuite contre la grippe sera offerte à des centaines de milliers de Québécois de moins. L'accès sera réduit pour favoriser les personnes les plus à risque de décès ou de complications, c'est-à-dire les 75 ans et plus, les malades chroniques ainsi que les personnes hébergées en CHSLD, entre autres.

Contrairement aux saisons passées, les enfants de 6 à 23 mois et les personnes de 60 à 74 ans ne seront plus admissibles à la vaccination gratuite si elles sont en bonne santé.

Plus de 1,6 million de personnes, soit la population de ces groupes d'âge selon l'Institut de la statistique du Québec, sont concernées par ce changement.

Les personnes de tout âge atteintes d'une maladie chronique comme le diabète, souffrant d'un cancer ou présentant un autre facteur de risque restent admissibles, tout comme les 75 ans et plus, en santé ou non.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) suit en tous points les recommandations de juin du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ), publiées en juin dernier sur le Web. Trop peu de décès et d'hospitalisations étaient évités par la vaccination de personnes en bonne santé, ont tranché les experts.

Une note mise en ligne la semaine dernière par le Collège des médecins du Québec, qui a été transmise par le MSSS aux professionnels de la santé, confirme les changements.

Comme les « communications nécessaires à la compréhension » de ce nouveau message « ne pourront pas être faites et menées à terme » avant le début de la campagne de vaccination, la note précise qu'une période de transition est prévue. Les personnes habituées de recevoir la vaccination gratuite mais qui ne sont plus admissibles pourront « recevoir le vaccin gratuitement si elles le demandent » pour cette saison-ci.

La nouvelle manière de faire va « à l'encontre des recommandations nord-américaines », reconnaît par ailleurs le CIQ dans son avis. Dans un webinaire donné en juin aux professionnels de la santé et accessible en ligne, l'une des auteures de l'avis, la Dre Rodica Gilca, affirme qu'il a d'ailleurs été « très difficile d'arriver à un consensus » au sein du CIQ.

Les autres provinces, sauf la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick, vaccinent tout le monde gratuitement. Le Comité consultatif national de l'immunisation fédéral, dans son avis pour la saison de grippe 2018-2019, inclut toujours les 65 ans et plus et les 5 ans et moins parmi les personnes à « risque élevé » concernant l'influenza.

Consultées par le CIQ, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, la Société québécoise de gériatrie, l'Association des pédiatres du Québec et d'autres associations professionnelles ont donné leur appui aux nouvelles recommandations québécoises.

Pas d'économies visées, assure Québec

La réduction de l'admissibilité ne vise « certainement pas à générer des économies », affirme le CIQ, « puisqu'il faudra administrer le même nombre de vaccins annuellement pour augmenter la couverture vaccinale à au moins 80 % dans les groupes à risque ».

Le MSSS a précisé au *Devoir* que le budget de la campagne de vaccination, de 12 millions de dollars, était maintenu.

La couverture vaccinale des groupes à risque est trop faible, juge le CIQ, oscillant entre 20 % et 65 %.

Lors du webinaire de juin, la responsable du programme d'immunisation du Québec au MSSS, la Dre Danielle Auger, a affirmé que les efforts pour rejoindre les personnes les plus à risque ne pourront être en place dès cet automne, mais que la réflexion allait être amorcée. Le MSSS a ajouté, dans une réponse écrite au *Devoir*, que « les stratégies envisagées sont d'intervenir auprès de ces personnes dans le cadre de leurs contacts avec les services de soins (ex. : GMF, cliniques externes, unités de soins) et d'impliquer les professionnels qui travaillent dans ces milieux ».

Les justifications

Chez les 6-23 mois (les moins de 6 mois ne pouvant être vaccinés), le CIQ justifie le retrait de la vaccination gratuite par le fait que les décès sont « très rares ».

De plus, 88 % des décès associés à l'influenza se produisent chez les personnes de 75 ans et plus. Le taux de décès est 12 fois plus faible chez les 65-74 ans et 100 fois plus faible chez les 60-64 ans.

Il a aussi été démontré que la vaccination répétée, chaque année, est moins efficace que la vaccination occasionnelle, bien qu'elle soit supérieure à l'absence d'immunisation.

L'objectif de 80 % de personnes à risque vaccinées n'est atteint que chez les résidents des CHSLD. Seules 42 % des personnes qui ont une maladie chronique se font vacciner et 53 % des plus de 75 ans en bonne santé — le taux monte à 72,5 % pour les 75 et plus qui ont une maladie chronique.

« Mettons les efforts sur les groupes qui en retirent vraiment des bénéfices plutôt que de nous éparpiller », résume l'un des auteurs de l'avis du CIQ, le Dr Gaston De Serres, en entrevue. « L'objectif est de réduire la mortalité et les hospitalisations », ajoute-t-il. Selon lui, il faut faire « beaucoup mieux » pour améliorer le taux de vaccination chez les personnes vulnérables à ce virus qui entraîne 6200 hospitalisations chaque année, en moyenne.

La vaccination gratuite contre la grippe sera accessible à des centaines de milliers de Québécois de moins.

Pour qui le vaccin gratuit?

- **Personnes de tout âge** atteintes d'une maladie chronique/à risque (maladie cardiaque, pulmonaire ou rénale, diabète, immunosuppression, par exemple)
- **Personnes** de 75 ans et plus
- **Résidents des CHSLD** et des ressources intermédiaires
- **Femmes enceintes** de plus de 13 semaines ou atteintes d'une maladie chronique (peu importe le stade de la grossesse)
- **Personnes vivant** dans les communautés éloignées ou isolées
- **Personnes habitant** avec des enfants de 6 mois et moins ou avec une personne à risque ; aidants naturels des personnes à risque
- **Travailleurs de la santé**, avec priorité à ceux qui donnent des soins directs à des patients en centre hospitalier et en CHSLD